



Heritage d'un oncle de ma mère

Par **coco78200**, le **10/10/2013 à 18:56**

bonjour,

l'oncle (par alliance) de ma mère, veuf et sans enfant, est décédé il y a 6 mois

ma mère n'a jamais été contacté par le notaire, par contre le frère de ma mère et une autre nièce ont hérité de cet oncle

est ce que cet oncle a pu "choisir" ses héritiers ? Car ma mère est au même rang que son frère ..

Comment se renseigner ? peut on joindre le notaire qui s'est occupé de cet héritage ?

merci par avance de vos réponse

cordialement

Par **youris**, le **10/10/2013 à 20:11**

bsr,

comme l'oncle de votre mère n'a pas d'héritier réservataire, il a pu par testament désigné les héritiers de son choix.

si votre mère n'a pas été contactée par le notaire, cela signifie qu'elle ne fait pas partie des personnes désignées par cet oncle à sa succession.

cdt